

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

**Nombre de Membres**

du Conseil Municipal 27

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Date de la convocation :  
27/11/2025

Date de l'affichage :  
27/11/2025

**DELIBERATION N° 22 DU 3 DECEMBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le trois décembre, à 18 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.**

**Présents :** Patrick ANGLÈS, Anne AURIOL, Jean-Christophe BOUCAUD, Cécile COMPAIN, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Rebecka GOURDIN, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Michel SANCHEZ, Jérémie SANSA, Martine SIGNOUREL, Brigitte SOULET, Anne-Catherine TERRYN,

**Absents excusés :** Sophie BALLESTER (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD), Patrick JEAN-FRANÇOIS, Rodolphe SANCHEZ (procuration à Thierry DAURAT), Alain TAURINES (procuration à Patrick ANGLES), Virginie THOMAS (procuration à Anne-Catherine TERRYN)

**Secrétaire de séance :** Jean-Christophe BOUCAUD

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA CRÉATION ET  
L'EXPLOITATION D'UN CRÉMATORIUM ANIMALIER – ZONE D'ACTIVITÉ BÉZIERS OUEST**

L'Hérault et les départements voisins (notamment l'Aude) souffrent d'un déficit de structures de crémations animalières. Les centres de crémation les plus proches se situent actuellement à St-Georges d'Orques (77 km de Béziers) et Nîmes (120 km). Dans ce contexte, la SAS Crématorium animalier du Languedoc a pour projet la création d'un crématorium animalier, sur la Zone d'Activités Béziers Ouest (ZABO 2) à Béziers.

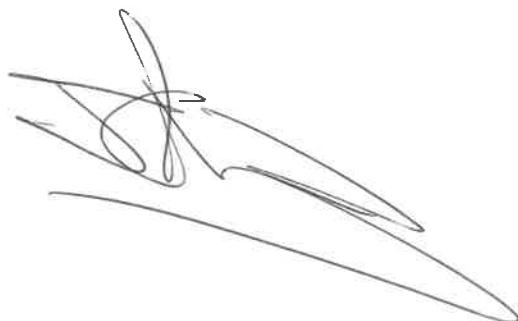
Le projet est conditionné à une autorisation environnementale au titre de la rubrique 2740 « Incinération de cadavres d'animaux » de la nomenclature Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il fait donc l'objet d'une consultation du public par voie électronique du 11 août au 12 novembre 2025 et est soumis à l'avis du conseil municipal de Maraussan et des communes limitrophes, Béziers, Montady et Maureilhan.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :**

- **Emet un avis favorable sur le projet de création d'un crématorium animalier sur la Zone d'Activité Béziers-Ouest (ZABO 2) à Béziers ;**
- **Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.**

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme*

Le secrétaire de séance,  
Jean-Christophe BOUCAUD



Le Maire,  
Marlène PUCHE



**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 – A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401482-20251203-DEL22-031225-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025